



OCCITANIE

SEPTEMBRE 2020 N°1

Panorama du pastoralisme pyrénéen

\(\frac{0}{0} \frac{0} \frac{0}{0} \frac{0}{0} \frac{0}{0} \frac{











SOMMAIRE

		IFFRES	CIEC
p. 4	<i>(</i> H		$I \vdash \subseteq$
() 4			\mathbf{V} .LI.)
P			

p. 8 IMPACT DE LA REFORME DE LA PAC

p. 10 **1 LE PASTORALISME** EN ARIÈGE

Les transhumants

Les surfaces

Types de transhumants selon cheptel en estive

Les pâturages collectifs

Le cheptel en estive

Les aides de la PAC

p. 12 **2 LE PASTORALISME DANS L'AUDE**

Les transhumants

Les surfaces

Types de transhumants selon cheptel en estive

Les pâturages collectifs

Le cheptel en estive

Les aides de la PAC

p. 14 3 LE PASTORALISME EN HAUTE-GARONNE

Les transhumants

Les surfaces

Types de transhumants selon cheptel en estive

Les pâturages collectifs

Le cheptel en estive

Les aides de la PAC

p. 16 **4 LE PASTORALISME DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

Les transhumants

Les surfaces

Types de transhumants selon cheptel en estive

Les pâturages collectifs

Le cheptel en estive

Les aides de la PAC

SOMMAIRE

p. 18 **5 LE PASTORALISME DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES**

Les transhumants

Les surfaces

Types de transhumants selon cheptel en estive

Les pâturages collectifs

Le cheptel en estive

Les aides de la PAC

p. 20 **6 LE PASTORALISME DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES**

Les transhumants

Les surfaces

Types de transhumants selon cheptel en estive

Les pâturages collectifs

Le cheptel en estive

Les aides de la PAC

p. 22 **ANNEXE 1**Les données

p. 23 **ANNEXE 2** *Méthodologie*

p. 24 ANNEXE 3 Glossaire+

CHIFFRES CLÉS

La chaîne pyrénéenne s'étend sur 6 départements, de l'ouest vers l'est : les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne, l'Ariège, l'Aude et les Pyrénées-Orientales. La zone de montagne concerne 3 014 communes et une superficie de 1,8 Mha. Ce sont 654 000 ha de surfaces déclarées à la PAC qui sont exploités par les transhumants et mis à disposition par les gestionnaires dans les départements pyrénéens.

Depuis 2015, dans les demandes d'aides de la politique agricole commune (PAC),

est déclarée une surface graphique et déterminée une surface admissible valorisable par des droits à paiement au titre des aides découplées. Les règles d'admissibilité des surfaces pastorales s'appuient sur une approche par prorata. Le système de prorata ne concerne que les surfaces en estives, landes, parcours et bois pâturés. En fonction de la nature du couvert, un pourcentage de réduction sera appliqué sur la surface déclarée. Depuis 2010, la surface graphique¹ des transhumants et des gestionnaires d'estive a progressé de 32 %. Dans le

même temps, la partie admissible² des surfaces déclarées par les transhumants a progressé de 9% et celle des gestionnaires a reculé de 23%. Avant 2015, une partie des surfaces faiblement valorisées par le pâturage n'étaient pas déclarées à la PAC. La réforme de 2015 a élargi le champ des surfaces déclarables selon les couverts présents, landes, bois pâturés en introduisant la possibilité de proratiser ces surfaces pour n'en retenir que la partie admissible c'est-à-dire valorisée par le pâturage.

Chiffres clés	2 010	2 015	2 018	Évolution
Surfaces* graphiques des transhumants	174 772	198 941	222 810	27 %
Surfaces* admissibles des transhumants	174 772	167 043	185 473	6 %
Surfaces* graphiques des gestionnaires	352 861	428 885	430 721	22 %
Surfaces* admissibles des gestionnaires	352 861	268 096	270 232	-23 %
Surface* utilisée graphique	527 633	627 826	653 531	24 %
Surface* utilisée admissible	527 633	435 140	455 704	-14 %
NB Transhumants (appariement)	4040	4465	4294	6 %
Nb collectifs	405	420	421	4 %

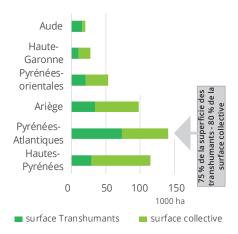
Sources : ASP – déclarations PAC 2010-2018

3 départements concentrent 75 % des surfaces des exploitations transhumantes et 80 % des surfaces collectives.

40 % de la SAU des transhumants est dans les Pyrénées-Atlantiques et 32 % des surfaces collectives dans les Hautes-Pyrénées.

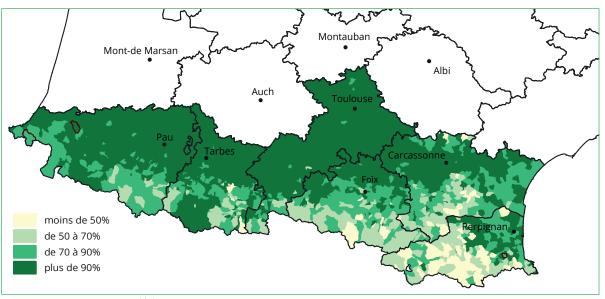
1-Surface géographique des parcelles déclarées 2-Surface valorisée et ouvrant droit à paiement de base

Surfaces agricoles des transhumances et des estives



Sources: ASP - SSP - déclarations PAC et aides PAC

Gradients de prorata nord-sud et ouest-est



Sources: IGN-GEOFLA ®, ASP déclarations PAC 2018

^{*} Surfaces déclarées à la PAC

Le pastoralisme pyrénéen concerne 14 % des exploitations des 6 départements pour 6 % de leur surface et 35 % de leurs aides PAC. Depuis 2010 la part de transhumants est en légère progression. Depuis 2015, la PAC a permis une progression des soutiens au pastoralisme. En 2018, les systèmes pastoraux reçoivent 27 % des aides du 1er pilier de leur département respectif alors que cette part était de 12 % en 2010. La part des transhumants dans les aides (1er pilier et ICHN) progresse fortement.

Démographie des exploitations transhumantes³

En 2018, les exploitants transhumants sont un peu plus jeunes que la population totale des exploitants. La moitié des exploitants a entre 48 et 52 ans. Les plus jeunes se trouvent dans l'Aude et les plus âgés en Haute-Garonne.

Plus de Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) en 2018

La proportion de GAEC a augmenté entre 2010 et 2018 particulièrement en Ariège et dans les Pyrénées-Atlantiques.

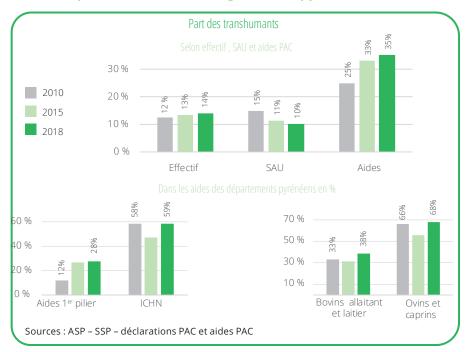
2010 - 2018	% d'augmentation des GAECS
Ariège	15 %
Pyrénées-Atlantiques	12 %
Aude	12 %
Pyrénées-Orientales	10 %
Hautes-Pyrénées	5 %
Haute-Garonne	3 %

Sources : ASP - Déclarations PAC 2010-2018 Stabilité du nombre de transhumants par estive

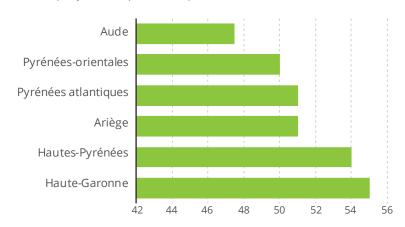
Le nombre de transhumants par estive est relativement stable sur la période 2010-2018. Toutefois, pour les deux principaux départements, l'évolution est contraire : le nombre d'estives qui accueille plus de 20 transhumants baisse dans les Hautes-Pyrénées pour passer de 40 % à 28 % et augmente dans les Pyrénées-Atlantiques de 40 à 50 %.

3- Définition dans le glossaire

Place du pastoralisme dans l'agriculture pyrénéenne

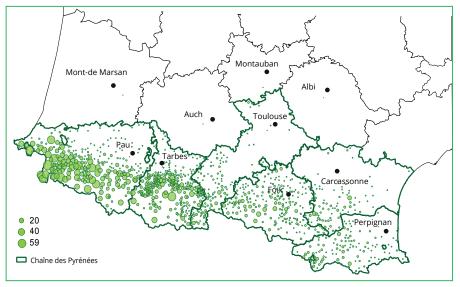


Âge médian du plus jeune co-exploitant ou exploitant



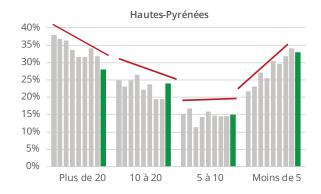
Sources : ASP – SSP – déclarations PAC et aides PAC

Une densité des exploitations transhumantes plus forte à l'Ouest



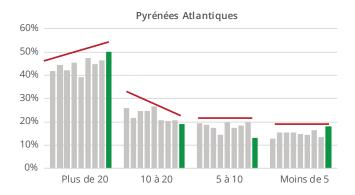
Sources: IGN-GEOFLA ®. ASP déclarations PAC 2018

Moins de transhumants par estive dans les Hautes-Pyrénées



Sources: ASP - Déclarations PAC 2010-2018

Un peu plus de transhumants par estive dans les Pyrénées-Atlantiques



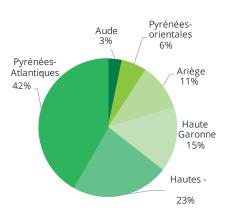
Plus de 65 000 UGB temps plein sont concernés par la transhumance

	2 010	2 015	2 018	Évolution
Total UGB temps plein	64 023	66 558	65 682	3 %
% bovins	41 %	43 %	42 %	
% ovins	55 %	52 %	52 %	
% autres	4 %	5 %	5 %	
Bovins (nombre de têtes)	80 327	96 855	91 087	13 %
Ovins (nombre de têtes)	492 248	524 222	517 467	5 %
Caprins (nombre de têtes)	3 446	12 697	12 825	
Équidés (nombre de têtes)	7 529	10 049	10 637	41 %
Nombre de jours UGB (millier)	23 368	24 294	23 974	3 %

Sources: ASP - Déclarations PAC 2010-2018

52 % des UGB temps plein sont des ovins et la part de ces derniers tend à baisser (moins 3 points) au profit des UGB bovins. Les estives accueillent chaque année un peu plus de 520 000 têtes d'ovins et près de 100 000 têtes bovines. Les Pyrénées-Atlantiques contribuent à 42 % des UGB temps plein en estive dans les Pyrénées.

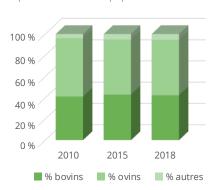
2/3 des UGB dans les estives de deux départements UGB temps plein



Sources: ASP - Déclarations PAC 2010-2018

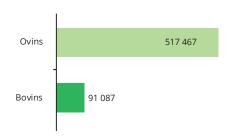
Une majorité d'UGB ovins

Répartition des UGB temps plein en estive



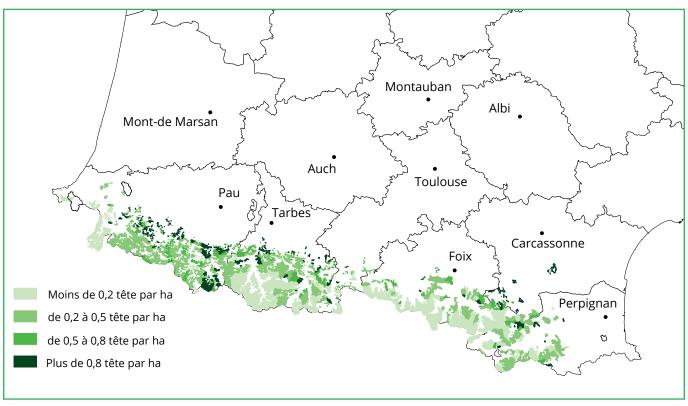
Sources: ASP - Déclarations PAC 2010-2018

Nombre de têtes en estive en 2018



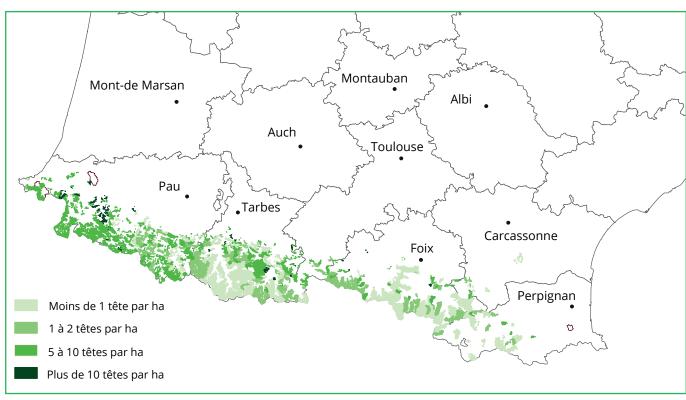
Sources: ASP - Déclarations PAC 2010-2018

lUne présence de bovins assez homogène



Sources: IGN-GEOFLA®, ASP déclarations PAC 2018

Des ovins principalement à l'Ouest



Sources: IGN-GEOFLA®, ASP déclarations PAC 2018

IMPACT DE LA REFORME DE LA PAC

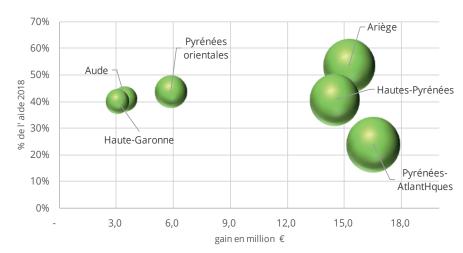
Évolution des aides de la PAC pour les transhumants

Les transhumants gagnent 50 millions d'euros de plus en 2018 par rapport aux aides reçues en 2010. En moyenne, le gain pour une exploitation est de 30 000 € (ce montant ne prend pas en compte la perte relative à la suppression de la PHAE⁵ et de la part de cette dernière reversée aux transhumants). En pourcentage de l'aide 2018, ce sont les transhumants ariégeois et haut-pyrénéens qui gagnent le plus, respectivement 50 % et 41 %. Les exploitations transhumantes des Pyrénées-Atlantiques sont les moins favorisées avec un pourcentage de gains de 24 %.

Les gains proviennent pour tous les départements d'une augmentation de l'aide découplée et de la revalorisation de l'ICHN.

3 départements concentrent les gains

% du gain par département

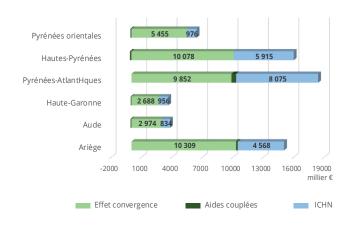


Sources: ASP - Déclarations PAC 2010-2018

La valorisation optimale des droits à paiement de base (DPB) issus de l'exploitation et de l'estive a permis de faire jouer à plein le mécanisme de convergence. Pour l'ensemble des départements, la valeur moyenne du DPB est passée de 80 € en 2015 à 150 € en 2018.

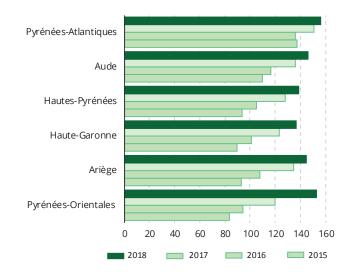
L'effet de la convergence 6 est prépondérant

Évolution des principales composantes des aides selon le département



Sources : ASP - Déclarations PAC 2010-2018

Progression de la valeur du droit à paiement de base (DPB)



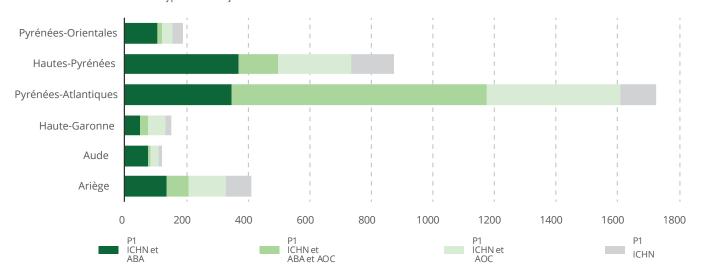
Sources: ASP - Déclarations PAC 2010-2018

⁵⁻ Prime herbagère agro-environnementale

^{6 -} Voir glossaire pour définition

90 % des transhumants bénéficient d'aides du 1er pilier (P1), de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) et d'une aide couplée animale 7

Effectif des transhumants selon le type d'aides reçues



Sources: ASP - Déclarations PAC 2010-2018

Évolution des aides pour les gestionnaires

À partir de 2015, les gestionnaires ne pouvaient plus bénéficier de la PHAE collective ce qui a représenté en moyenne une perte de 23 000 € par gestionnaire. Cette perte n'a pas été rattrapée par l'engagement dans les MAEC système pastoral et MAEC localisée (mesures agrienvironnementales et climatiques). Au final la perte moyenne des gestionnaires est de 7 500 € (Cette perte ne prend pas en compte la PHAE collective qui était reversée aux transhumants).

7- Voir glossaire

Bilan des aides pour les gestionnaires

	Perte ou gain	Bénéficiaires	Perte ou gain moyen
Pertes PHAE Collective	- 9 712 666	420	- 23 125
MAE système et localisés	5 518 224	355	15 544
Bilan	- 4 194 442	- 65	- 7581

Sources: ASP - Déclarations PAC 2010-2018

PASTORALISME ARIÈGE

Les transhumants

Un peu plus de 473 exploitations transhument en Ariège, pour l'essentiel en provenance du département (96 %) et 4 % de l'Aude. Trois transhumants sur quatre envoie son troupeau sur une seule estive, certains transhument sur plusieurs estives, le plus souvent deux.

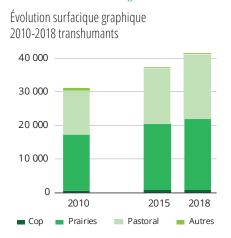
Les surfaces

Les transhumants exploitent un peu plus de 40 000 ha en 2018. La surface graphique déclarée a fortement progressé (plus de 10 000 ha). L'essentiel de la surface est constitué de prairies et de surfaces pastorales (surface pastorale en herbe - SPH, surface pastorale en landes - SPL et bois pâturé - BOP). En moyenne, les exploitations gèrent près de 80 ha dont 30 % est constitué de pastoral admissible. Au final, sur la période 2010-2018, les transhumants perdent 1000 ha en surfaces valorisables en droits à paiement au titre de l'aide découplée (DPB) malgré un gain de 7000 ha en graphique. Entre 2010 et 2018, la déclaration des couverts herbacés a changé. Les landes déclarées en 2010 se retrouvent principalement en SPL ou SPH en 2018. Les surfaces proratisées à 35 % ou moins de 35 % concernent 31 % des surfaces déclarées en bois pâturé et 18 % en landes soit 2 800 ha.

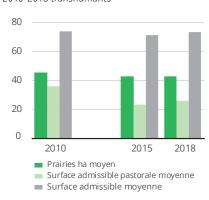
Type de transhumants selon cheptel en estive

Près de 90 % des transhumants conduisent en estive un troupeau monospécifique soit bovins (37 %, soit ovins (31 %), soit équins (16 %).

Légère baisse de la surface moyenne admissible



Évolution surface moyenne admissible 2010-2018 transhumants



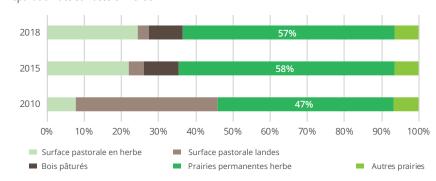
Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Moins de bois et de landes déclarés en 2018

SPH : surface pastorale en herbe - SPL : surface pastorale de landes - BOP : bois pâturés

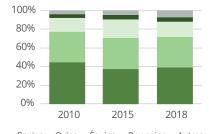
Répartition des surfaces en herbe



Sources : ASP-SSP – aides PAC 2010-2018

Des troupeaux monospécifiques majoritaires

Transhumants selon cheptel



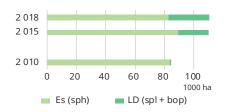
■ Bovins ■ Ovins ■ Équins ■ Bov-ovins ■ Autres

Sources : ASP-SSP – aides PAC 2010-2018

Les pâturages collectifs

En 2018, ce sont 86 gestionnaires qui gèrent un peu plus de 110 000 ha d'estive. Ce sont presque exclusivement des groupements pastoraux 9 sur 10 pour 95 % de la superficie des estives. Comme pour les transhumants, les gestionnaires ont déclaré plus de surface graphique à partir de 2015 mais en moyenne par estive, la surface admissible a baissé de près de 400 ha.

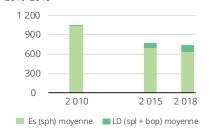
Évolution surface d'estive 2010-2018



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

ES: estive selon code PAC 2010 - LD: landes selon code PAC 2010

Évolution surface moyenne admissible d'estive 2010-2018



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Baisse des surfaces moyennes admissibles

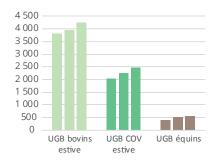
À partir de 2015, le couvert landes est déclaré sur les estives. C'est principalement sur ce couvert que s'exerce la proratisation. Près de 10 % de la surface collective est proratisée à 35 % ou moins soit 10 000 ha de landes.

Le cheptel en estive

Près de 12 000 bovins et 55 000 ovins transhument en estive ce qui représente plus de 7000 UGB temps plein. Depuis 2010, le nombre d'UGB progresse de 17 %. A noter également, la présence d'équins dans les estives ariègeoises. 87 % des UGB des estives ariègeoises

Un cheptel principalement bovin

UGB temps plein des estives



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Date de montée et de descente du cheptel



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

viennent du département.

Pour 50 % des estives, le temps de séjour est de 122 jours (soit quasiment 4 mois). Plus de 80 % de l'effectif est monté au 1er juillet et rentré au 1er novembre. Le chargement « théorique » UGB temps plein/hectare de surface admissible est de 0.11, en augmentation par rapport à 2010.

Les aides de la PAC

En 2018, les transhumants valorisent 92 000 droits à paiement de base soit plus 26 % par rapport à 2010.

Les surfaces de l'exploitation plus la valorisation de l'estive au titre des DPB permet à une exploitation transhumante d'avoir en moyenne 195 DPB.

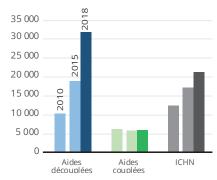
Les aides découplées ont augmenté fortement et atteignent en moyenne un peu plus de 30 000 € par transhumants. Les aides couplées exclusivement animales sont stables et se situent à 5 000 €, l'indemnité compensatrice de handicap naturel progresse et dépasse en moyenne 20 000 € par transhumant.

Les MAE souscrites par les transhumants apportent à 105 bénéficiaires, 6000€ en moyenne.

Les gestionnaires d'estive ont perdu la prime herbagère agro-environnementale collective soit 9000€/estive et ont souscrit majoritairement à une MAE système pastoral collectif et des MAE localisées qui apportent en moyenne 10 000€ par estive pour 69 bénéficiaires sur 86.

Forte progression des aides découplées

Évolution de l'aide moyenne par transhumant



Sources: ASP-SSP – aides PAC 2010-2018

Évolution des principales aides

	2010	2015	2018
Nombre total de droit à paiement de base (DPB) des transhumants	75 855	85 683	92 136
DPB/transhumant	172	184	195
Effectifs des transhumants	441	465	473
Total aides découplées	4 565 054	8 752 888	15 078 948
Total aides couplées	2 690 351	2 617 991	2 860 571
Total ICHN (transhumants)	5 507 072	8 041 893	10 074 689
PHAE collective (gestionnaires)	624 308		
Aides découplées moyenne	10 352	18 823	31 879
Aides couplées moyenne	6 101	5 630	6 048
ICHN moyenne	12 488	17 294	21 300

Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

PASTORALISME AUDE

Les transhumants

Près de 160 exploitations transhument dans l'Aude : 96 % d'exploitants audois et 4 % d'exploitants ariégeois. 70 % des transhumants du département envoie son troupeau sur une seule estive et 30 % sur deux estives.

Les surfaces

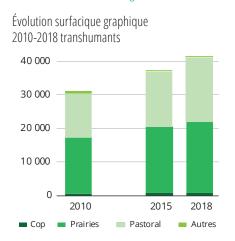
Les transhumants exploitent un peu plus de 22 000 ha en 2018. La surface graphique déclarée a progressé de 4000 ha. L'essentiel de la surface est constitué de prairies et de surfaces pastorales (SPH, SPL et bois pâturé). En moyenne, les exploitations gèrent près de 150 ha dont 36 % est constitué de pastoral admissible. Au final, sur la période 2010 -2018, les transhumants perdent 2600 ha en surface valorisable par des DPB malgré un gain de 4000 ha en surface graphique.

Entre 2010 et 2018, la déclaration des couverts herbacés a changé. Les landes déclarées en 2010 se retrouvent principalement en SPL, SPH ou bois pâturé en 2018. Les surfaces proratisées à 35 % ou moins de 35 % concernent 63 % des surfaces déclarées en bois pâturé et 46 % en landes soit près de 5000 ha.

Type de transhumants selon cheptel en estive

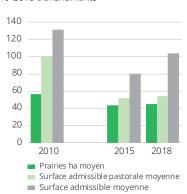
Près de 90 % des transhumants conduisent en estive un troupeau monospécifique soit bovins (69 %, soit ovins (18 %), soit équins (5 %).

Légère baisse de la surface moyenne admissible



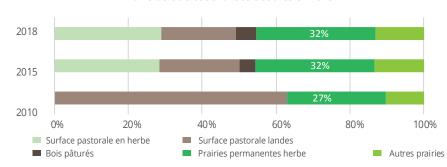
Sources: ASP-SSP – aides PAC 2010-2018

Évolution surface moyenne admissible 2010-2018 transhumants



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

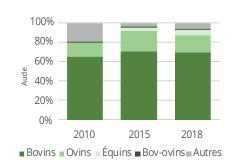
Moins de bois et de landes déclarés en 2018



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Des troupeaux monospécifiques majoritaires

Transhumants selon cheptel



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

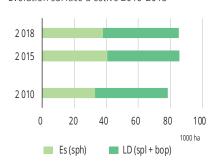
Les pâturages collectifs

En 2018, ce sont 17 gestionnaires qui gèrent un peu plus de 8 500 ha d'estive. Ce sont presque exclusivement des groupements pastoraux pour 96 % de la superficie des estives. Les gestionnaires ont déclaré quasiment la même surface mais en moyenne par estive, la surface admissible a baissé de près de 148 ha. Les couverts déclarés en estive sont pour moitié des landes ou des bois pâturés. Près de 23 % de la surface

collective est proratisée à 35 % ou moins soit 3000 ha.

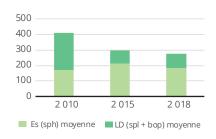
Baisse des surfaces moyennes admissibles

Évolution surface d'estive 2010-2018



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Évolution surface moyenne admissible d'estive 2010-2018



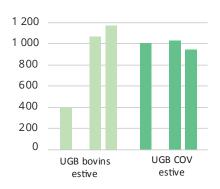
Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Le cheptel en estive

Près de 4 000 bovins et 3 000 ovins transhument en estive ce qui représentent plus de 2 200 UGB temps plein. Depuis 2010, le nombre d'UGB a fortement progressé, plus de 2 700 têtes de bovins. Cela se traduit par une progression du chargement qui passe de 0,2 à 0,5 UGB temps plein par ha admissible. 87 % des UGB des estives audoises viennent du département. Pour 50 % des estives, le temps

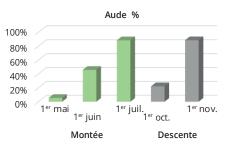
Un cheptel principalement bovin

UGB temps plein des estives



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Date de montée et de descente du cheptel



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

de séjour est de 130 jours. Plus de 80 % de l'effectif est monté au 1^{er} juillet et rentré au 1^{er} novembre.

Les aides de la PAC

En 2018, les transhumants valorisent 27 000 droits à paiement de base soit plus 2 % par rapport à 2010.

Les surfaces de l'exploitation plus la valorisation de l'estive au titre des DPB permet à une exploitation transhumante d'avoir en moyenne 171 DPB.

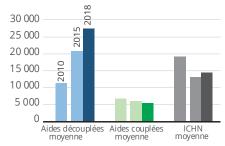
Les aides découplées augmentent et atteignent en moyenne 27 000 € par transhumant. Les aides couplées exclusivement animales sont stables et se situe à 5000 €, l'indemnité compensatrice de handicap naturel progresse peu et se situe en moyenne à 14 000 € par transhumant.

Les MAE souscrites par les transhumants apportent à 74 bénéficiaires, 7000€ en moyenne.

Les gestionnaires d'estive ont perdu la prime herbagère agro-environnementale collective soit presque 28 000€/ estive et ont souscrit majoritairement à une MAE système pastoral collectif et des MAE localisées qui apportent en moyenne 14 000€/estive pour 100 % des gestionnaires.

Progression des aides découplées

Évolution de l'aide moyenne par transhumant



Sources: ASP-SSP – aides PAC 2010-2018

Évolution des principales aides

	2010	2015	2018
Nombre total de droit à paiement de base (DPB) des transhumants	25 710	28 586	26 917
DPB/transhumant	181	184	171
Effectifs des transhumants	142	155	157
Total aides découplées	1 599 518	3 226 397	4 291 734
Total aides couplées	947 481	918 693	861 234
Total ICHN (transhumants)	2 238 091	2 984 379	3 071 858
PHAE collective (gestionnaires)	477 954		
Aides découplées moyenne	11 264	20 815	27 336
Aides couplées moyenne	6 672	5 927	5 486
ICHN moyenne	19 127	12 947	14 483

Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

PASTORALISME HAUTE-GARONNE

Les transhumants

Près de 220 exploitations transhument en Haute-Garonne : 90 % d'exploitants du département, 7 % d'Ariège et 3 % des Hautes-Pyrénées. 81 % des transhumants du département envoie son troupeau sur une seule estive et 19 % sur 2 estives.

Les surfaces

Les transhumants exploitent un peu plus de 8 000 ha en 2018. La surface graphique déclarée a progressé de 2300 ha. L'essentiel de la surface est constitué de prairies. En moyenne, les exploitations gèrent 50 ha dont 5 % est constitué de pastoral admissible. Au final, sur la période 2010 - 2018, les surfaces déclarées des transhumants sont assez stables.

Entre 2010 et 2018, la déclaration des couverts herbacés a peu changé. Les surfaces toujours en herbe déclarées en 2010 se retrouvent principalement PPH en 2018. Les surfaces proratisées à 35 % ou moins de 35 % concernent 40 % des surfaces déclarées en bois pâturé et 13 % en landes mais ces surfaces interviennent peu dans celle des transhumants et représentent au total 150 ha.

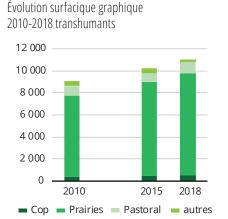
Type de transhumants selon cheptel en estive

Près de 90 % des transhumants conduisent en estive un troupeau monospécifique soit bovins (34 %), soit ovins (51 %), soit équins (6 %).

Les pâturages collectifs

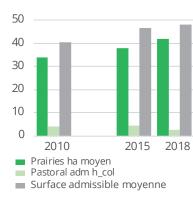
En 2018, ce sont 38 gestionnaires qui gèrent un peu plus de 21 000 ha d'estive. Ce sont presque exclusivement des groupements pastoraux pour 96 % de la

Légère baisse de la surface moyenne admissible



Sources : ASP-SSP – aides PAC 2010-2018

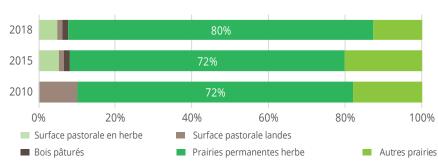
Évolution surface moyenne admissible 2010-2018 transhumants



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Moins de bois et de landes déclarés en 2018

Répartition des surfaces en herbe



Sources: ASP-SSP – aides PAC 2010-2018

Des troupeaux principalement mono espèce

Transhumants selon cheptel



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Évolution surface d'estive 2010-2018

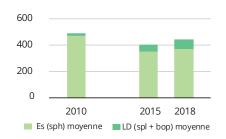


Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

superficie des estives.

Les gestionnaires ont déclaré 2000 ha de plus en 2018 mais en moyenne par estive, la surface admissible a peu diminué, 50 ha en moyenne.

Évolution surface moyenne admissible d'estive 2010-2018



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Baisse des surfaces moyennes admissibles

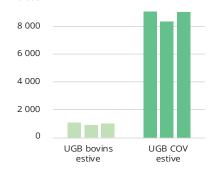
Les couverts déclarés en Haute-Garonne sont à 80 % des surfaces pastorales en herbe mais avec un peu plus de landes et de bois. Près de 16 % de la surface collective est proratisée à 35 % ou moins.

Le cheptel en estive

Près de 2 500 bovins et 23 000 ovins transhument en estive ce qui représente plus de 10 000 UGB temps plein. Depuis 2010, le nombre d'UGB est stable. Le chargement est en légère augmentation et se situe à 0,6 UGB temps plein par ha admissible. 95 % des UGB des estives haut-garonnaise viennent du département. Pour 50 % des estives, le temps de séjour est de 138 jours. 100 % de l'effectif est monté au 1er juillet et 87 % rentré au 1er novembre.

Un cheptel principalement bovin

UGB temps plein des estives



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Date de montée et de descente du cheptel



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Les aides de la PAC

En 2018, les transhumants valorisent 26 000 DPB soit plus 76 % par rapport à 2010.

Les surfaces de l'exploitation plus la valorisation de l'estive au titre des DPB permet à une exploitation transhumante d'avoir en moyenne 122 DPB.

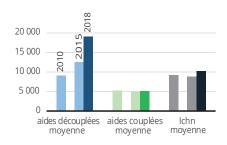
Les aides découplées augmentent et atteignent en moyenne 19 000 € par transhumant. Les aides couplées exclusivement animales sont stables et se situent à 5000 €, l'ICHN progresse peu et plafonne en moyenne à 10 000€/ transhumant.

Les MAE souscrites par les transhumants apportent à 74 bénéficiaires, 7000 € en moyenne.

Les gestionnaires d'estive ont perdu la prime herbagère agro-environnementale collective soit presque 12 500 €/estive et ont souscrit majoritairement à une MAE système pastoral collectif et des MAE localisées qui apportent en moyenne 11 000€/estive pour 32 bénéficiaires sur 38 gestionnaires.

Forte progression des aides découplées

Évolution de l'aide moyenne par transhumant



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Évolution des principales aides

	2010	2015	2018
Nombre total de droit à paiement de base (DPB) des transhumants	15 317	28 586	26 917
DPB/transhumant	69	126	122
Effectifs des transhumants	223	227	220
Total aides découplées	2 023 437	2 831 129	4 199 374
Total aides couplées			
Total ICHN (transhumants)	1 566 028	2 335 830	2 521 596
PHAE collective (gestionnaires)	477 954		
Aides découplées moyenne	9 074	12 472	19 088
Aides couplées moyenne	5 384	4 995	5 137
ICHN moyenne	9 166	8 840	10 336

Sources : ASP-SSP – aides PAC 2010-2018

PASTORALISME PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Les transhumants

Près de 2200 exploitations transhument dans les Pyrénées-Atlantiques et presque toutes sont des exploitations du département, seuls quelques transhumants viennent des Hautes-Pyrénées. 82 % des transhumants du département envoie son troupeau sur une seule estive et 15 % sur 2 estives.

Les surfaces

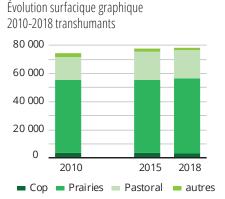
Les transhumants exploitent un peu plus de 78 000 ha en 2018. La surface graphique déclarée a progressé de près de 4 000 ha. L'essentiel de la surface est constitué de prairies et de surfaces pastorales (SPH, SPL et bois pâturé). En moyenne, les exploitations gèrent 33 ha dont 21 % est constitué de pastoral admissible. Au final, sur la période 2010 -2018, les surfaces déclarées des transhumants sont assez stables.

Entre 2010 et 2018, la déclaration des couverts herbacés a peu changé. Les surfaces toujours en herbe déclarées en 2010 se retrouvent principalement en PPH en 2018. Les surfaces proratisées à 35 % ou moins de 35 % concernent 45 % des surfaces déclarées en bois pâturé et 8 % en landes mais ces surfaces interviennent peu dans celle des transhumants et avoisine les 1800 ha.

Type de transhumants selon cheptel en estive

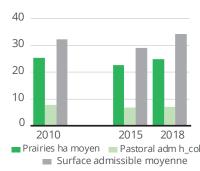
Près de 75 % des transhumants conduisent en estive un troupeau monospécifique soit bovins (32 %), soit ovins (32 %), soit équins (8 %). 1 transhumant sur 3 envoie des troupeaux mixtes bovins/ovins, bovins/équins ou d'autres combinaisons.

Légère baisse de la surface moyenne admissible



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

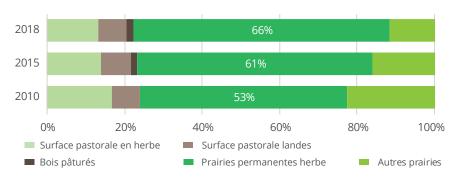
Évolution surface moyenne admissible 2010-2018 transhumants



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Moins de bois et de landes déclarés en 2018

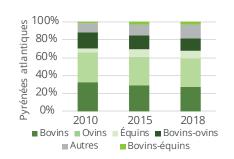
Répartition des surfaces en herbe



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Des troupeaux monospécifiques majoritaires

Transhumants selon cheptel



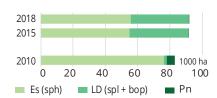
Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Les pâturages collectifs

En 2018, ce sont 111 gestionnaires qui gèrent un peu plus de 91 000 ha d'estive. 75 % de la surface est gérée par des communes (57 %) et des commissions syndicales (31 %). Le reste des estives est en gestion de groupements pastoraux ou de syndicats pastoraux. Les gestionnaires ont déclaré 8 000 ha de plus en 2018 mais en moyenne par estive, la surface admissible a légèrement diminué, moins 150 ha en moyenne.

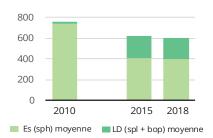
Les couverts déclarés sont pour 2/3 de la superficie des surfaces pastorales en herbe et des landes ou bois pour le reste. Près de 18 % de la surface collective est proratisée à 35 % ou moins soit environ 15 000 ha.

Évolution surface d'estive 2010-2018



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Évolution surface moyenne admissible d'estive 2010-2018



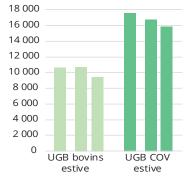
Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Le cheptel en estive

Près de 33 000 bovins et 300 000 ovins transhument en estive ce qui représente plus de 27 000 UGB temps plein. Depuis 2010, le nombre d'UGB est en baisse de 7 %. Cette baisse est de même ampleur pour les bovins et les ovins. 95 % des UGB des estives des Pyrénées-Atlantiques viennent du département. Pour 50 % des estives, le temps de séjour est de 123 jours. Près de 100 % de l'effectif est monté au 1er juillet et plus de 80 % rentré au 1er novembre.

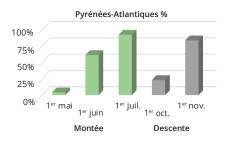
Un cheptel principalement bovin

UGB temps plein des estives



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Date de montée et de descente du cheptel



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Les aides de la PAC

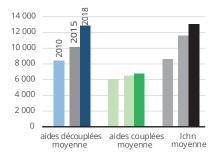
En 2018, les transhumants valorisent près de 140 000 droits à paiement de base soit plus 16 % par rapport à 2010. Les surfaces de l'exploitation plus la valorisation de l'estive au titre des DPB permet à une exploitation transhumante d'avoir en moyenne 64 DPB.

Les aides découplées augmentent et atteignent en moyenne 12 000 € par transhumant (plus 50 %). Les aides couplées exclusivement animales sont stables et se situent à 6 700€, l'indemnité compensatrice de handicap naturel progresse et plafonne en moyenne à 13 000 €/ transhumant.

Les MAE souscrites par les transhumants apportent à 296 bénéficiaires, 1800€ en moyenne.

Les gestionnaires d'estive ont perdu la prime herbagère agro-environnementale collective soit presque 50 000 €/ estive et ont souscrit majoritairement à une MAE système pastoral collectif et des MAE localisées qui apportent en moyenne 24 000 €/estive pour 105 bénéficiaires sur 111 gestionnaires.

Forte progression des aides découplées Évolution de l'aide moyenne par transhumant



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Évolution des principales aides

	2010	2015	2018
Nombre total de droit à paiement de base (DPB) des transhumants	121 112	144 224	139 972
DPB/transhumant	59	63	64
Effectifs des transhumants	2 336	2 268	2 151
Total aides découplées	19 769 266	22 913 554	27 739 060
Total aides couplées	14 074 030	14 744 608	14 541 081
Total ICHN (transhumants)	20 037 046	26 329 395	28 111 995
PHAE collective (gestionnaires)	5 693 427		
Aides découplées moyenne	8 463	10 103	12 896
Aides couplées moyenne	6 025	6 501	6 760
ICHN moyenne	8 578	11 609	13 069

Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

PASTORALISME HAUTES-PYRÉNÉES

Les transhumants

Près de 1100 exploitations transhument dans les Hautes-Pyrénées et 80 % sont des exploitations du département, 13 % des transhumants viennent des Pyrénées-Atlantiques et 4 % de Haute-Garonne. 75 % des transhumants du département envoie son troupeau sur une seule estive et près de 25 % sur 2 estives

Les surfaces

Les transhumants exploitent un peu plus de 31 000 ha en 2018. La surface graphique déclarée a progressé de près de 1 000 ha. L'essentiel de la surface est constitué de prairies. En moyenne, les exploitations gèrent 27 ha sans surface pastorale. Au final, sur la période 2010 -2018, les surfaces déclarées des transhumants sont stables.

Entre 2010 et 2018, la déclaration des couverts herbacés a peu changé. Les surfaces toujours en herbe déclarées en 2010 se retrouvent principalement PPH en 2018.

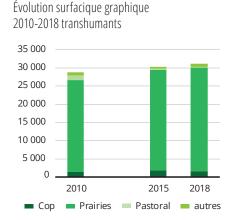
Type de transhumants selon cheptel en estive

Près de 80 % des transhumants conduisent en estive un troupeau monospécifique soit bovins (43 %), soit ovins (31 %), soit équins (8 %). 9 % des transhumants conduisent des troupeaux mixtes bovins ovins.

Les pâturages collectifs

En 2018, ce sont 109 gestionnaires qui gèrent près de 130 000 ha d'estive. 60 % de la surface est gérée par des communes (18 %) et des

Légère baisse de la surface moyenne admissible



20 15 10 2015 2018

Évolution surface movenne admissible

2010-2018 transhumants

30

25

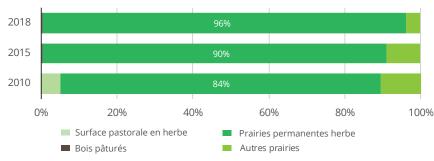
Prairies ha moyenPastoral adm h_colSurface admissible moyenne

Sources: ASP-SSP – aides PAC 2010-2018

Sources : ASP-SSP – aides PAC 2010-2018

Moins de bois et de landes déclarés en 2018

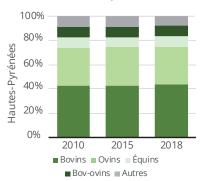
Répartition des surfaces en herbe



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Des troupeaux monospécifiques majoritaires

Transhumants selon cheptel



Sources : ASP-SSP – aides PAC 2010-2018

commissions syndicales (42 %). Le reste des estives est en gestion de groupements pastoraux (30 %). Les

gestionnaires ont déclaré 21 000 ha de plus en 2018 mais en moyenne par estive, la surface admissible a légèrement diminué, moins 150 ha en moyenne.

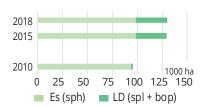
Près de 26 % de la surface collective est proratisée à 35 % ou moins soit un peu plus de 30 000 ha.

Le cheptel en estive

Près de 27 000 bovins et 122 000 ovins transhument en estive ce qui représente plus de 14 000 UGB temps plein. Depuis 2010, le nombre d'UGB a légèrement augmenté, plus 3 %, et essentiellement pour les ovins. Pour 50 %

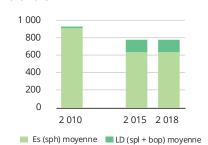
des estives, le temps de séjour est de 128 jours. Près de 100 % de l'effectif est monté au 1^{er} juillet et plus de 80 % rentré au 1^{er} novembre.

Évolution surface d'estive 2010-2018



Sources: ASP-SSP – aides PAC 2010-2018

Évolution surface moyenne admissible d'estive 2010-2018



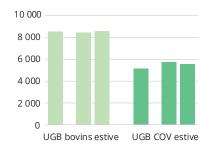
Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Les aides de la PAC

En 2018, les transhumants valorisent près de 95 000 droits à paiement de base soit plus 74 % par rapport à 2010. Les surfaces de l'exploitation plus la valorisation de l'estive au titre des DPB permet à une exploitation transhumante d'avoir en moyenne 88 DPB.

Un cheptel principalement bovin

UGB temps plein des estives



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

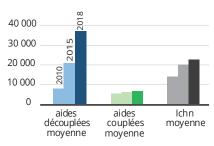
Date de montée et de descente du cheptel



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Forte progression des aides découplées

Évolution de l'aide moyenne par transhumant



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Les aides découplées augmentent et atteignent en moyenne 15 000 € par transhumant. Les aides couplées exclusivement animales sont stables et se situent à 4300€, l'indemnité compensatrice de handicap naturel progresse et plafonne en moyenne à 14 000€/ transhumant.

Les MAE souscrites par les transhumants apportent à 154 bénéficiaires, 3 100€ en moyenne.

Les gestionnaires d'estive ont perdu la prime herbagère agro-environnementale collective soit presque 26 000€/ estive et ont souscrit majoritairement à une MAE système pastoral collectif et des MAE localisées qui apportent en moyenne 10 000 €/estive pour 89 bénéficiaires sur 109 gestionnaires.

Évolution des principales aides

	2010	2015	2018
Nombre total de droit à paiement de base (DPB) des transhumants	54 292	100 137	94 226
DPB/transhumant	47	91	88
Effectifs des transhumants	1 148	1 105	1 076
Total aides découplées	7 296 595	10 744 603	16 041 111
Total aides couplées	4 814 931	4 380 874	4 664 133
Total ICHN (transhumants)	9 179 167	14 005 852	15 093 745
PHAE collective (gestionnaires)	2 325 976		
Aides découplées moyenne	6 356	9 724	14 908
Aides couplées moyenne	4 194	3 965	4 335
ICHN moyenne	7 996	12 675	14 028

Sources : ASP-SSP – aides PAC 2010-2018

PASTORALISME PYRÉNÉES-ORIENTALES

Les transhumants

Près de 250 exploitations transhument dans les Pyrénées-Orientales et 90 % sont des exploitations du département, 10 % des transhumants viennent de l'Aude et quelques-uns de l'Ariège. 2 transhumants sur 3 envoient leur troupeau sur une seule estive et près de 25 % sur 2 estives.

Les surfaces

Les transhumants exploitent un peu plus de 38 000 ha en 2018. La surface graphique déclarée a progressé de près de 3 500 ha. L'essentiel de la surface est constitué de surfaces pastorales. En moyenne, les exploitations gèrent 94 ha dont 72 % de pastoral. Au final, sur la période 2010-2018, la superficie admissible a reculé en moyenne de 50 ha.

Entre 2010 et 2018, la déclaration des couverts herbacés a changé. Les landes déclarées en 2010 se retrouvent principalement en SPH et SPL en 2018.

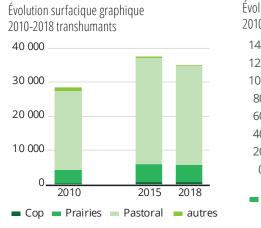
Type de transhumants selon cheptel en estive

Près de 80 % des transhumants conduisent en estive un troupeau monospécifique soit bovins (43 %), soit ovins (31 %), soit équins (8 %). 9 % des transhumants conduisent des troupeaux mixtes bovins ovins.

Les pâturages collectifs

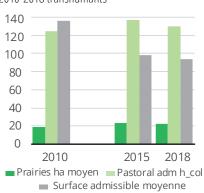
En 2018, ce sont 60 gestionnaires qui gèrent près de 67 000 ha d'estive. 90 % de la surface est gérée par des groupements pastoraux. Quelques communes assurent la gestion de 6 % de la superficie des estives. Les gestionnaires ont déclaré 20 000 ha de plus en 2018 mais en moyenne par estive, la surface admissible a baissé

Légère baisse de la surface moyenne admissible



Sources: ASP-SSP – aides PAC 2010-2018

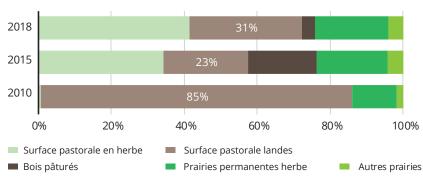
Évolution surface moyenne admissible 2010-2018 transhumants



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Moins de bois et de landes déclarés en 2018

Répartition des surfaces en herbe



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Des troupeaux monospécifiques majoritaires

Transhumants selon cheptel



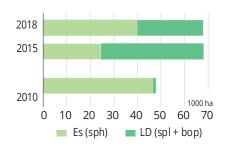
Sources : ASP-SSP – aides PAC 2010-2018

de 30 % soit plus de 250 ha en moins. Les couverts déclarés sont pour 2/3 de la superficie des surfaces pastorales en herbe et 1/3 des landes ou bois pâturés. Près de 27 % de la surface collective est proratisée à 35 % ou moins soit 15 000 ha.

Le cheptel en estive

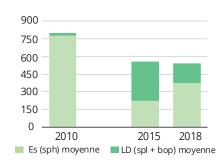
Plus de 11 000 bovins et 11 000 ovins transhument en estive ce qui représentent près de 4 000 UGB temps plein. Depuis 2010, le nombre d'UGB a fortement augmenté plus 70 %. Cette forte progression est imputable aux seuls bovins. Pour 50 % des estives, le temps de séjour est de 132 jours. Près de 80 % de l'effectif est monté au 1er juillet et plus de 60 % rentré au 1er novembre.

Évolution surface d'estive 2010-2018



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Évolution surface moyenne admissible d'estive 2010-2018



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Les aides de la PAC

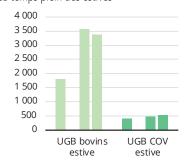
En 2018, les transhumants valorisent près de 45 000 DPB soit moins 26 % par rapport à 2010.

Les surfaces de l'exploitation plus la valorisation de l'estive au titre des DPB permet à une exploitation transhumante d'avoir en moyenne 192 DPB.

Les aides découplées augmentent et

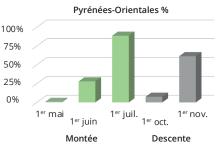
Un cheptel principalement bovin

UGB temps plein des estives



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

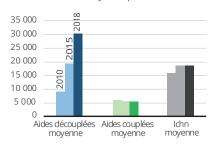
Date de montée et de descente du cheptel



Sources: ASP-SSP – aides PAC 2010-2018

Forte progression des aides découplées

Évolution de l'aide moyenne par transhumant



Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

atteignent en moyenne 30 000 € par transhumant. Les aides couplées exclusivement animales sont stables et se situent à 4 000€, l'indemnité compensatrice de handicap naturel progresse et plafonne en moyenne à 18 000€/ transhumant.

Les MAE souscrites par les transhumants apportent à 75 bénéficiaires, 7 000€ en moyenne.

Les gestionnaires d'estive ont perdu la prime herbagère agro-environnementale collective soit 2 000€/estive et ont souscrit majoritairement à une MAE système pastoral collectif et des MAE localisées qui apportent en moyenne 17 000€/estive pour 43 bénéficiaires sur 60 gestionnaires.

Évolution des principales aides

	2010	2015	2018
Nombre total de droit à paiement de base (DPB) des transhumants	60 725	48 399	44 884
DPB/transhumant	264	211	192
Effectifs des transhumants	230	230	230
Total aides découplées	2 089 465	4 434 156	7 097 191
Total aides couplées	1 360 558	1 295 795	1 257 821
Total ICHN (transhumants)	3 672 417	4 264 477	4 365 052
PHAE collective (gestionnaires)	113 047		
Aides découplées moyenne	7 914	20 980	37 001
Aides couplées moyenne	5 153	6 131	6 558
ICHN moyenne	13 910	20 177	22 757

Sources: ASP-SSP - aides PAC 2010-2018

Annexe 1 DONNÉES

			2010	2015	2018
		nombre transhumants	367	462	470
		Surface admissible	27 112	28 712	34 468
	Ariège	surface pastorale admissible	13 281	10 810	12 234
	Arrege	aide découplée	4,6	8,8	15,1
		aide couplée	2,7	2,6	2,9
		lchn	5,5	8,0	10,1
		nombre transhumants	110	159	154
		Surface admissible	14 467	12 767	15 930
	: Aude	surface pastorale admissible	10 955	8 232	8 300
	Aude	aide découplée	1,6	3,2	4,3
		aide couplée	0,95	0,92	0,86
	<u> </u>	ichn	2,2	3,0	3,1
		nombre transhumants	217	226	221
		Surface admissible	8 803	10 517	10 609
	Haute-Garonne	surface pastoraleadmissiible	560	1 019	605
	Haute-Garonne	aide découplée	2,0	2,8	4,2
		aide couplée	1,2	1,1	1,1
anshumants		lchn	1,6	2,3	2,5
ansnumants		nombre transhumants	2052	2268	2151
	Pyrénées Atlantiques	Surface admissible	66 445	66 000	73 873
		surface pastorale admissible	16 408	15 605	15 317
		aide découplée	19,8	22,9	27,7
		aide couplée	14,1	14,7	14,5
		lchn	20,0	26,3	28,1
		nombre transhumants	1088	1121	1074
	Hautes-Pyrénées	Surface admissible	26 803	26 471	29 505
		surface pastorale admissible	1 309	188	137
		aide découplée	7,3	10,7	16,0
		aide couplée	4,8	4,4	4,7
		İchn	9,2	14,0	15,1
	:	nombre transhumants	226	229	224
	Ĭ.	: Surface admissible	30 832	22 576	21 087
		surface pastorale admissible	25 658	16 381	15 277
	Pyrénées Orientales	aide découplée	2,1	4,4	7,1
		aide couplée	1,4	1,3	1,3
	Ī	lchn	3,7	4,3	4,4
	:	nombre gestionnaire	406	421	422
		Surface admissible	333 174	267 281	270 008
llectif		UGB temps plein	64 023	66 558	65 682
		PHAE	9,7	0	0
		MAE	-,	-	5,5
	······································	nombre transhumants	4060	4465	4294
		Surface admissible	174 461	167 043	185 473
		surface pastorale admissible	68 170	52 235	51 869
anshumants	Pyrénées	aide découplée	37,3	52,9	74,4
		aide couplée	25,09	25,09	25,31
	÷	Ichn	42.2	58,0	63.2

Sources : ASP-SSP – Déclarations PAC et aides PAC 2010-2018

Annexe 2 MÉTHODOLOGIE

Les données retenues pour ce panorama sont issues des extractions ISIS réalisées par les directions départementales des territoires du massif pyrénéen. Elles permettent de retracer l'activité pastorale du massif sur la période 2010-2018. Elles recouvrent l'activité des exploitations transhumantes et celle des gestionnaires qui accueillent les troupeaux en période d'estive.

L'appariement réalisé par la Draaf (Sriset) des fichiers d'aides d'une part, et des fichiers des surfaces déclarées d'autre part avec les extractions ISIS a permis de dresser une photographie dynamique du pastoralisme en retenant l'année 2010, l'année 2015 première année d'application de la réforme de la PAC de 2014 et l'année 2018 dernière année où tous les fichiers de données étaient disponibles.

Les extractions relatives au cheptel transhumant ont pour seule origine les extractions ISIS des départements L'analyse porte sur les structures sous l'angle des surfaces utilisées, des cheptels transhumants et des aides de la PAC. L'analyse porte sur les exploitations présentes dans les fichiers de données en 2010, 2015 et 2018. Il ne s'agit pas d'une analyse à champ constant pour cette période de 8 ans.

Annexe 3

GLOSSAIRE

Aides du 1^{er} pilier : aides découplées (paiement de base, paiement « vert », paiement redistributif et paiement pour les jeunes agriculteurs) et aides découplées animales et végétales.

Aide découplée : aide de la PAC découplée de la production et étant constituée du droit à paiement de base DPB, du paiement vert (pvert), du paiement redistributif (pred) et du paiement jeunes agriculteurs (pja)

Aide couplée: aide de la PAC qui reste couplée à la production animale ou végétale elle est constituée par les aides couplée végétales qui ne concernent pas les exploitations transhumantes, et les aides couplées animales perçues par les transhumants: ABA (aide bovins allaitants) ABL (aide bovins laitiers) AO (aide ovine), AC (aide caprine).

CAB, soutien à la conversion en AB et MAB soutien au maintien en AB pour les exploitations transhumantes

Chargement UGB/ha: calcul des UGB temps plein par ha admissible

Convergence : pour résorber les différences de valeur du paiement de base + le paiement vert entre les agriculteurs, une convergence a été mise en place en 2015.

Couverts en herbe déclarés à la PAC :

Surfaces pastorales collectives : surfaces pastorales de l'exploitation transhumante déclarants des couverts pastoraux selon modalités ci-dessous :

Codes PAC à partir de 2014	Codes PAC en 2010
SPH surface pastorale en herbe	ES estive et surfaces pastorales
SPL surface pastorale landes	LD landes
BOP bois pâturés	PP prairies permanentes
PPH prairies permanentes herbe	PN prairies naturelles
PRL prairies à rotation longue	PT prairies temporaires
PTR prairies temporaires	PX prairies permanentes

Estive : pâturage de montagne

GAEC: groupement agricole d'exploitation en commun

Gestionnaires: structure collective qui assure la gestion de l'estive

ICHN: indemnité comoensatrice de handicap naturel

ISIS: système d'information de la PAC (Agence de service de paiement ASP)

Jours UGB: nombre de jours UGB passé en estive

MAEC : mesure agro-environnementale et climatique soit de type système pour les exploitations et les gestionnaires pastoraux, soit localisés pour des engagements ponctuels, soit en agriculture biologique

PAC: politique agricole commune

PHAE: Prime herbagère agro environnementale jusqu'en 2014

PHAE collective : Prime herbagère destinée aux gestionnaires de l'estive jusqu'en 2014

Prorata: Depuis 2015, les règles d'admissibilité des surfaces pastorales s'appuient sur une approche par prorata qui permet de déterminer la surface admissible. Le système de prorata ne concerne que les surfaces en estives, landes, parcours et bois pâturés. En fonction de la nature du couvert, un pourcentage de réduction sera appliqué sur la surface déclarée. Un référentiel photo a été établi pour déterminer les règles de proratisation. Dans l'étude le prorata est calculé par le rapport entre surface admissible et la surface graphique.

Structures collectives:

- **GP** groupements pastoraux, **AFP** association foncière pastorale, syndicats pastoraux, groupement foncier, Communes, Commissions syndicales.

Surface graphique : surface déclarée à la PAC selon géographie de la parcelle

Surface admissible : surface retenue à la PAC et pouvant être valorisé par un DPB

Surface transhumants : surface déclarée à la PAC par les exploitations transhumantes

Surface collective ou des estives : surface déclarée à la PAC par gestionnaire gérée collectivement

Transhumants: exploitation agricole dont une partie du troupeau transhume dans les Pyrénées.

UGB unité gros bétail : calcul selon coefficient UGB de chaque catégorie d'animal.

UGB temps plein (UGB TP) : UGB de l'estive selon temps de présence et ramené à l'année

UGB COV: UGB ovins + caprins

UGB éq: UGB équins

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie Service régional d'information statistique, économique et territorial Cité administrative Bâtiment E

Cité administrative Bâtiment E Boulevard Armand Duportal 31074 Toulouse cedex Tél.: 05 61 10 61 10

Contact: draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

Site internet: http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Vincent Darmuzey

Rédacteur en chef : Jean-Pierre Cassagne, Association des chambres d'agriculture des Pyrénées (ACAP)

Rédacteur : Jean-Pierre Cassagne Composition : Barbara Deltour Dépot légal : À parution

ISSN: en cours © Agreste 2020

agreste.agriculture.gouv.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR

f
ALIMENTATION.GOUV.FR